

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



Ministère de la Santé et de l'Action sociale

78^{ème} session de l'assemblée mondiale de la santé

Point 24.2 de l'ordre de jour	Réforme de la gouvernance Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat (décision WHA75(8) (2022))
Document	A78/4
Action attendue	prendre note du rapport Donner des orientations sur les questions suivantes : • S'agissant de l'application du Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat, quelles stratégies employer pour atténuer les risques associés au fait que les ressources humaines et financières sont limitées ? • Quelles solutions supplémentaires pourraient être proposées pour surmonter les difficultés repérées ?
Time	2mn

Madame la Présidente ;

Monsieur le Directeur Général ;

Mesdames, Messieurs les Ministres ;

Distingués délégués ;

Le Sénégal a l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des 47 États Membres de la Région Afrique de l'OMS.

La Région Afrique félicite le Directeur général pour la production du rapport sur la mise en œuvre du plan de réforme établi par le Secrétariat. Nous saluons l'engagement des chefs de file de la réforme de la gouvernance et félicitons les deux co-présidents pour le travail abattu au cours des dernières consultations.

La Région Afrique note avec satisfaction les progrès réalisés, ayant permis de faire passer les **taux d'exécution du Plan de mise en œuvre de 39 % à 88% entre janvier 2023 et novembre 2024.**

Cependant, la Région Afrique note que le rapport du secrétariat sur l'implémentation des réformes est principalement axé sur le siège et ne met pas en évidence les résultats ou réalisations clés spécifiquement attribués à la région africaine, malgré ses contributions importantes aux efforts mondiaux.

En effet, la Région Afrique a réalisé des progrès significatifs dans la promotion des réformes de gouvernance, en mettant fortement l'accent sur l'application de la gestion axée sur les résultats au niveau des pays. Au titre de la responsabilité, la Région africaine a mis en place un mécanisme pour suivre la mise en œuvre des recommandations issues des processus évaluatifs.

Par conséquent, la Région Afrique invite le secrétariat :

- Élargir les actions aux niveaux régional et national en plus de celles du Siège afin de renforcer l'impact au niveau des pays ;
- Intégrer dans les rapports ultérieurs les résultats découlant de l'achèvement et/ou de la mise en œuvre des réformes.

Au sujet de la problématique des résolutions et de leurs couts, vu le contexte actuel, la Région Afrique invite le secrétariat à présenter une cartographie actualisée en indiquant les incidences financières. Une priorisation devrait être faite, tenant compte des résolutions en cours, de leurs liens avec les programmes actuels avec une attention particulière sur celles relatives à la digitalisation. En outre, dans le cadre de cet exercice, la Région Afrique invite le Secrétariat à adopter une démarche d'intégration avec une approche centrée sur la personne.

Aussi, la Région Afrique invite l'Assemblée mondiale de la Santé à les faire approuver, en veillant à ce que leur application soit reportée jusqu'à l'examen du projet de budget programme 2026-27, à l'exception de la défense de leur thème à un coût minime et des résolutions de plaidoyer.

Par ailleurs, la Région Afrique considère que l'efficacité des organes directeurs de l'OMS passe, notamment, par le leadership du Bureau du Conseil exécutif avec le plein soutien des États Membres.

En effet, nous magnifions la tenue de consultations informelles avec les États Membres afin d'orienter l'élaboration d'un projet de mandat pour le Bureau du Conseil.

La Région Afrique salue l'élaboration du projet de mandat et invite le Directeur Général à faciliter sa mise en œuvre et à veiller à la communication inter session entre le Bureau et États-Membres du Conseil exécutif.

S'agissant des acteurs non étatiques, la Région africaine reconnaît depuis longtemps l'importance de leur participation aux sessions du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique. L'OMS, dans la Région africaine, est en étroite

collaboration avec les acteurs non étatiques dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de l'Organisation. La contribution de ces acteurs non étatiques est particulièrement importante aux sessions du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique.

Toutefois, nous soulignons que la participation des acteurs non étatiques aux processus de gouvernance de l'Organisation ne peut être améliorée que par un ensemble de mesures, associé à un renforcement global de la collaboration de l'OMS avec les acteurs non étatiques.

Par conséquent, la Région Afrique invite le secrétariat à veiller au respect du cadre de collaboration des acteurs non étatiques avec l'Organisation pour leur participation aux organes directeurs, tout en veillant à la préservation des intérêts et de la crédibilité de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Pour terminer, la Région Afrique invite l'Assemblée mondiale de la Santé à prendre note du rapport.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.